

**Programme AQC^{MC} ;
Coûts d'implantation et d'opération**

par

Nicolas PAILLAT
Michel MORISSET

Juillet 2001

Programme AQC^{MC} :
Coûts d'implantation et d'opération

par

Nicolas PAILLAT
Michel MORISSET

Juillet 2001

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	ii
RÉSUMÉ.....	iii
1. INTRODUCTION.....	1
2. MÉTHODOLOGIE.....	3
3. RÉSULTATS.....	7
3.1 Implantation du programme AQC ^{MC} – Questions obligatoires	7
3.1.1. Temps nécessaire pour l'implantation AQC ^{MC} – Questions obligatoires.....	7
3.1.2. Coûts consacrés à l'implantation du programme AQC ^{MC} – Questions obligatoires.....	8
3.1.3. Coûts totaux de l'implantation du programme AQC ^{MC} – Questions obligatoires.....	9
3.2. Opération du programme AQC ^{MC} – Questions obligatoires	10
3.2.1. Temps nécessaire pour l'opération du programme AQC ^{MC} – Questions obligatoires.....	10
3.2.2. Coûts consacrés à l'opération du programme AQC ^{MC} – Questions obligatoires.....	11
3.2.3. Coûts totaux de l'opération du programme AQC ^{MC} – Questions obligatoires.....	12
3.3. Implantation du programme AQC ^{MC} – Toutes les questions	12
3.3.1. Temps nécessaire à l'implantation du programme AQC ^{MC} – Toutes les questions.....	13
3.3.2. Coûts consacrés à l'implantation du programme AQC ^{MC} – Toutes les questions.....	13
3.3.3. Coûts totaux de l'implantation du programme AQC ^{MC} – Toutes les questions.....	14
3.4. Opération du programme AQC ^{MC} – Toutes les questions.....	14
3.4.1. Temps nécessaire à l'opération du programme AQC ^{MC} – Toutes les questions.....	14
3.4.2. Coûts consacrés à l'opération du programme AQC ^{MC} – Toutes les questions.....	15
3.4.3. Coûts totaux de l'opération du programme AQC ^{MC} – Toutes les questions.....	16
3.5. Synthèse	16
4. LA VALEUR ÉCONOMIQUE DE L'ACCREDITATION AQC ^{MC}	17
4.1. Les avantages du programme AQC ^{MC} pour les consommateurs	18
4.2. Les marchés et les programmes HACCP.....	19
5. CONCLUSION.....	23
ANNEXE.....	25

AVANT-PROPOS

À la demande de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, GREPA Consultants en agroalimentaire inc. a réalisé une enquête afin d'évaluer les coûts liés à l'implantation et à l'opération du programme AQC^{MC}. La valeur économique du programme AQC^{MC} devait être évaluée.

Pour mener à bien ce projet, différents vétérinaires-valideurs ont été contactés. Nous les remercions très sincèrement pour leur disponibilité. Également, nous adressons nos plus sincères remerciements à tous les producteurs qui ont participé au projet, que ce soit dans le cadre des rencontres de groupes ou pour les visites individuelles. Également, nous remercions, pour leur disponibilité, tous les intervenants de l'industrie qui ont été rencontrés ou contactés dans le cadre de ce projet.

Enfin, plusieurs personnes de GREPA Consultants ont contribué au projet. Ainsi, nous remercions M. Gilles Labranche, enquêteur au GREPA, pour sa très précieuse collaboration. De plus, la collaboration de Mmes Diane Gilbert et Annie Royer ainsi que de M. Daniel-Mercier Gouin a été grandement appréciée.

RÉSUMÉ

Suite aux récentes crises qui secouent le monde agroalimentaire, les consommateurs s'interrogent de plus en plus fréquemment sur la salubrité des aliments. Afin de répondre à ces doutes, les différents maillons des filières agroalimentaires doivent réagir.

Le programme AQC^{MC}, mis sur pied par le Conseil canadien du porc, est basé sur les normes HACCP c'est-à-dire « Analyse des risques et maîtrise des points critiques ». Il permet aux producteurs de porcs de prouver qu'ils respectent certaines pratiques de production qui permettent de limiter les risques de problèmes quant à la salubrité du produit. Le programme AQC^{MC} propose des pratiques de production dans le but de limiter les risques d'erreur qui nuiraient à la salubrité du produit. La tenue de divers registres permet en outre de prouver le respect de ces pratiques. Cette étude vise à estimer, à partir d'un échantillon de taille restreinte d'entreprises déjà validées AQC^{MC}, les coûts liés à l'implantation et à l'opération de ce programme. De plus, la valeur économique du programme sera analysée.

Parmi les 233 sites de production validés AQC^{MC} en janvier 2001, 20 entreprises ont été enquêtées. Les modifications nécessaires pour la mise en place des exigences du programme sont naturellement fort différentes selon la situation antérieure, c'est-à-dire des pratiques de production déjà utilisées. La variabilité des résultats est ainsi assez importante. Alors que l'ensemble des questions du programme n'est pas encore obligatoire, deux situations ont été analysées : celle où seules les questions obligatoires du programme sont considérées et l'autre, où l'ensemble des éléments du programme, obligatoires ou non, sont pris en compte.

Pour les engraissements, la valeur médiane du coût total de l'implantation (y compris le temps nécessaire converti en dollar) varie, pour les deux situations envisagées (questions obligatoires et toutes les questions), entre 0,15 et 0,20 \$ par porc. En ce qui concerne l'opération, les médianes sont de 0,26 et 0,19 \$ par porc. La réduction du coût s'explique par les économies de moulée qui ont été permises par l'application d'un programme de régie pré-abattage suggéré par le programme AQC^{MC}.

Pour les maternités, les médianes sont de 1,93 et 2,52 \$ par truie pour l'implantation du programme. En ce qui concerne l'opération, les médianes sont de 4,98 et 8,54 \$ par truie pour les deux situations.

La variété des exigences des vétérinaires-valideurs expliquent en partie les différences. Il est important de remédier à cette situation afin de savoir réellement à quoi correspond la validation AQC^{MC} et aussi d'éviter des iniquités entre les entreprises. Les démarches de la Fédération des producteurs de porcs du Québec pour que ce programme devienne une norme, où la place laissée à l'interprétation aura disparu, apparaissent donc comme essentielles.

Pour l'ensemble de la filière, l'accréditation HACCP est importante car elle permet de disposer d'un avantage pour accéder aux marchés d'exportation. Toutefois, une prime ne semble pas pouvoir être obtenue du marché en offrant des produits qui respectent les normes HACCP. Par contre, l'accès aux marchés d'exportation garantit une demande supérieure et donc un prix supérieur pour les producteurs. Alors que plusieurs autres pays exportateurs de porcs ont mis en place des programmes similaires au programme AQC^{MC}, la non-conformité aux normes HACCP de l'ensemble de la filière pourrait donc limiter certains débouchés sur les marchés d'exportation, voire sur le marché domestique. Cette baisse de la demande pour le porc du Québec conduirait alors (dans un contexte identique) à une baisse du prix du porc à la ferme. Un tel programme peut rassurer les consommateurs et donc conduire à une augmentation de la consommation de viande de porc ; l'augmentation de la demande pour le produit conduirait à une augmentation du prix à la ferme.

PROGRAMME AQC^{MC} : COÛT D'IMPLANTATION ET D'OPÉRATION

I. INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, diverses crises liées à la salubrité des aliments ont affecté la confiance des consommateurs. De plus en plus fréquemment, ceux-ci s'interrogent sur la salubrité des aliments qu'ils consomment. La situation est certainement plus préoccupante en Europe, mais le rappel en septembre 2000, au Québec, de porcs ayant consommé une moulée contenant du *carbadox* peu de temps avant l'abattage rappelle la prudence dont il faut faire preuve.

Récemment, une série de reportages à l'émission *Le point* de Radio-Canada remettait le débat sous les feux de la rampe. Malgré toutes les critiques qui ont été faites à la qualité journalistique des reportages, il n'en reste pas moins que les consommateurs ne disposent pas d'une information transparente et qu'ils sont enclins à succomber à toute panique.

Dans ce contexte, il est donc essentiel de prendre des mesures pour limiter les risques qu'un produit, dont la salubrité ne serait pas satisfaisante, ne se retrouve sur les tablettes d'épicerie. Les programmes de type HACCP ont été développés pour rencontrer cet objectif. Tous les maillons de la filière ont un rôle à jouer pour l'atteindre. La plupart des abattoirs du Québec se sont déjà conformés à un programme HACCP (accrédité par l'Agence canadienne d'inspection des aliments). Il est pour eux indispensable d'obtenir cette validation pour poursuivre les exportations vers les États-Unis.

La mise en place du programme « Assurance qualité canadienne » (AQC^{MC}), basé sur les principes HACCP, permet aux producteurs de porcs de démontrer le respect de certaines normes d'élevage qui minimisent les risques de problèmes de salubrité. Le programme exige des producteurs certaines modifications à leur façon de faire. Le travail à accomplir pour chaque producteur dépend naturellement des pratiques utilisées préalablement à la mise en place du programme. Le coût et les efforts nécessaires pour son implantation traduisent les conditions initiales.

Actuellement, alors que plus de mille entreprises de production porcine ont suivi la formation pour le programme, moins de 300 sont validées « HACCP », c'est-à-dire que ces entreprises respectent les exigences du programme.

Les objectifs de cette étude sont donc, dans un premier temps, d'évaluer les conséquences financières pour les entreprises porcines de la mise en place et de l'opération du programme AQC^{mc}, dans un deuxième temps, la valeur économique de ce programme, c'est-à-dire les possibilités que le marché dédommage les producteurs pour les augmentations de coûts causées par la mise en place et l'opération de ce programme.

Dans une première section, la méthodologie suivie sera décrite. Puis, les résultats seront présentés et analysés. Enfin, dans la dernière section, nous analyserons la valeur économique de ce programme.

2. MÉTHODOLOGIE

Dans un premier temps, le cahier des charges du programme a été analysé afin d'isoler les éléments qui pouvaient exiger une augmentation du temps de travail par le producteur ou ses employés et aussi les postes de dépenses et revenus qui pouvaient être affectés. Suite à cette analyse, des « vétérinaires-valideurs » ont été consultés afin de valider l'analyse que nous avons fait du cahier des charges.

En janvier 2001, la Fédération des producteurs de porcs du Québec a fourni au GREPA Consultants en agroalimentaire inc. la liste de toutes les entreprises validées AQC^{MC}. Elle recensait 233 sites de production validés AQC^{MC}. Rappelons que selon les données du recensement agroenvironnemental en production porcine, il y avait en 1998, les 2575 entreprises participantes possédaient 3022 sites de production porcine. La population des entreprises validées AQC^{MC} est donc petite par rapport à l'ensemble des sites de production porcine du Québec.

Pour bénéficier d'une concentration suffisante des entreprises, ce qui rendait le travail d'enquête plus efficace (moins de déplacements et durée plus courte consacrée aux enquêtes), les régions de la Beauce-Lotbinière-Chaudière-Appalaches et de St-Hyacinthe ont été retenues. Les entreprises sélectionnées devaient répondre aux mêmes critères de taille que celles enquêtées dans le cadre de l'enquête sur le coût de production. Ainsi, pour les ateliers naisseurs, les entreprises devaient posséder entre 100 et 500 truies; quant aux sites d'engraissement, ils devaient avoir mis en marché entre 2 000 et 10 000 porcs au cours de l'année 2000. Ces données étaient disponibles avec la liste de producteurs fournie par la FPPQ. Pour les naisseurs-finisieurs, le respect d'au moins une des deux contraintes était nécessaire.

Après avoir fait une analyse du cahier des charges du programme, deux groupes de discussion ont été organisés avec sept producteurs dans un cas et six dans l'autre. Cette démarche a permis de vérifier, avec l'expérience de producteurs qui ont reçu la validation AQC^{MC}, les éléments essentiels à considérer pour les enquêtes qui allaient être réalisées par la suite. Ainsi, en fonction de l'ensemble des informations recueillies par ces deux étapes préliminaires, le questionnaire d'enquête a été mis en place.

Le questionnaire permettait d'évaluer pour chaque entreprise les modifications de pratiques liées à la mise en place du programme AQC^{MC}. En effet, seules les différences entre les pratiques préalables au programme et celles suivant son instauration ont été considérées. Par exemple, si un producteur réalisait une analyse par année pour les résidus de sulfaméthazine avant d'être validé HACCP et qu'il en réalise toujours une après, le programme AQC^{MC} n'a engendré aucun coût supplémentaire pour ce producteur. Par contre, s'il n'en faisait pas au préalable et qu'il en fait une par année désormais, le coût et le temps liés à une analyse seront associés au coût du programme AQC^{MC}. Cette stratégie s'impose pour deux raisons. Tout d'abord, si un producteur avait déjà adopté une pratique et étant donné que les mêmes critères de taille que pour l'enquête sur le coût de production ont été retenus, les dépenses et les coûts ont déjà pu apparaître dans l'évaluation du coût de production.

La deuxième raison est liée à la variation des exigences. Les rencontres de groupes ont en effet permis de mettre en évidence des exigences fort différentes selon les vétérinaires-valideurs. La place laissée à l'interprétation dans le cahier d'évaluation est telle que les exigences des vétérinaires-valideurs sont variées. Il devient dès lors très difficile, pour certains points du programme, d'en cerner précisément les conséquences pour les producteurs.

Après la validation du questionnaire, un enquêteur du GREPA a rencontré vingt entreprises des régions mentionnées ci-dessus (10 dans chacune des régions) afin de compléter le questionnaire. Les entreprises ont été triées aléatoirement et l'enquêteur les contactait les unes après les autres jusqu'à obtenir le nombre requis. Dans la région de la Beauce-Lotbinière-Chaudière-Appalaches, la liste fournie à l'enquêteur comptait 22 sites de production ; les 22 sites ont été contactés pour être en mesure d'obtenir dix réponses. Pour la région de St-Hyacinthe, la liste comprenait 65 sites de production. Quarante huit entreprises ont été contactées. Rappelons également que le travail d'enquête a été réalisé au mois d'avril et que certains producteurs préparaient le travail aux champs ce qui pu a augmenter les refus.

L'objectif de cette enquête était d'obtenir une estimation des coûts d'implantation et d'opération du programme d'entreprises déjà validées. La taille de l'échantillon est conforme avec cet objectif. Les résultats de cette étude doivent donc être considérés avec cette limite. Un tel échantillon ne se veut pas représentatif de l'ensemble d'une population. Nous le répétons, il s'agit donc d'une estimation pour une population particulière soit celle qui a déjà mis en place les pratiques exigées par le programme AQC^{MC}.

Il n'existe pas de normes absolues pour la validation des données dans une analyse comme celle-ci de nature qualitative. Il est en effet impossible de se baser sur la distribution normale des données pour éliminer des données aberrantes. Malgré cette limite, comme cela sera mentionné lors de la présentation des résultats, seules deux données ont été supprimées. Elles traduisaient des investissements majeurs réalisés par deux entreprises et dont la proportion attribuée au programme AQC^{MC} semblait nettement surestimée. Pour les autres données, bien que parfois beaucoup plus élevées que les autres, le choix a été fait de les conserver n'ayant pas de repère fiable pour les juger aberrantes.

Les résultats seront présentés par porc à l'engrais vendu et par truie. Pour le nombre de truies, la méthode utilisée par la RAAQ a été adoptée, soit la moyenne des inventaires de l'automne et du printemps 2000 de truies ayant mis bas au moins une fois multipliée par 1,169 (pour tenir compte du renouvellement).

En raison de la variabilité des résultats, la médiane et les valeurs minimum et maximum seront présentées. La médiane est une mesure de tendance centrale souvent utilisée notamment lorsque des valeurs extrêmes affectent la qualité de la moyenne et que les échantillons sont de petite taille. Dans une série statistique rangée en ordre de grandeur croissante, la médiane est la valeur qui occupe la position centrale. Par exemple, considérons la série ordonnée 25, 29, 32, 33 et 49. La médiane correspond à la troisième donnée soit 32. Cette présentation des résultats vient limiter les effets des valeurs extrêmes dont il était question dans le paragraphe précédent (médiane) tout en permettant d'avoir un portrait des écarts observés entre les producteurs (minimum et maximum).

Le cahier des charges du programme AQC^{MC} distingue les questions obligatoires¹ et les questions qui ne le sont pas encore. Lorsqu'un vétérinaire se rend sur un site de production pour valider que l'entreprise respecte les normes du programme AQC^{MC}, seules les questions obligatoires font l'objet de l'évaluation. Dans les prochaines années, les autres questions devraient devenir obligatoires. Le questionnaire d'enquête s'attachait à évaluer les impacts des deux types de questions. Toutefois, les résultats seront présentés en deux sections distinctes : une première section dans laquelle seules les questions obligatoires seront considérées et une deuxième où l'ensemble des questions est considéré. Naturellement, étant donné que, dans ce deuxième cas, toutes les entreprises ne respectent pas les mêmes normes, les variations entre les entreprises peuvent être plus importantes.

¹ Les questions obligatoires sont présentées sur fond gris dans le cahier d'évaluation du programme AQC.

Pour les entreprises naisseurs-finisieurs, lorsque des questions s'appliquaient aux deux ateliers, la répartition a été réalisée à l'aide des unités animales. L'hypothèse d'une répartition 50/50 sur la base des unités animales (truies et porcs à l'engrais) a été retenue. Ainsi, étant donné qu'il faut quatre truies et cinq porcs à l'engrais pour une unité animale, un ratio de 4/9 a été appliqué à l'atelier engraissement et 5/9 pour la maternité. Par exemple, pour un élément qui représente un coût de 900 \$, avec cette règle de répartition, 500 \$ est attribué à la maternité et 400 \$ à l'engraisement. Ainsi, pour une unité animale, le coût est bien identique à 2000 \$ (500 \$ * 4 truies ou 400 \$ * 5 porcs à l'engrais).

Enfin, en ce qui concerne le temps nécessaire à l'implantation et à l'opération du programme, les résultats seront présentés en minute et également convertis en dollar. Pour ce faire, la Fédération des producteurs de porcs du Québec nous a demandé d'utiliser le taux de l'ouvrier spécialisé utilisé par l'UPA, à savoir 11,28 \$/h², issu de l'enquête ASRA réalisée en 1997-1998.

Pour chaque section (implantation et opération du programme avec seulement les questions obligatoires et lorsque toutes les questions sont considérées), un tableau synthèse présentera les coûts totaux, c'est-à-dire les coûts réels plus le temps converti en dollar.

Le tableau 1 présente les caractéristiques des entreprises enquêtées. Comme mentionné précédemment, le nombre de truies a été calculé conformément aux normes de la RAAQ.

Tableau 1. Nombre de porcs vendus en 2000 et nombre de truies des entreprises enquêtées

	Engraissement	Maternité
Médiane	3107,50	243,15
Minimum	1025,00	132,10
Maximum	6884,00	444,22

Source : GREPA Consultants en agroalimentaire inc., Programme AQC^{MC} : Coûts d'implantation et d'opération, 2001

² GREPA Consultants en agroalimentaire utilise ce taux sans porter de jugement sur sa pertinence

3. RÉSULTATS

Dans un premier temps, les conséquences liées aux questions obligatoires du cahier des charges seront présentées. Puis, les résultats lorsque l'ensemble des modifications apportées pour répondre au programme AQC^{MC}, qu'elles soient actuellement obligatoires ou non, seront présentés. Cela permettra donc d'évaluer quels pourraient être le temps et les coûts à envisager pour un producteur lorsque toutes les questions du cahier d'évaluation seront obligatoires. Rappelons que le questionnaire d'enquête est disponible en annexe.

3.1 Implantation du programme AQC^{MC} – Questions obligatoires

3.1.1 Temps nécessaire pour l'implantation AQC^{MC} – Questions obligatoires

À cet égard, cinq éléments entrent en ligne de compte :

- Temps consacré à la formation des employés;
- Temps consacré à compléter le cahier d'évaluation (y compris la mise en place des registres);
- Temps nécessaire pour faire des modifications liées aux zones d'entreposage des aliments qui doivent être propres;
- Temps nécessaire pour faire des modifications liées aux bonnes conditions d'hygiène des bâtiments;
- Temps nécessaire pour que les employés assimilent les protocoles mis en place.

Il est à noter que deux entreprises sur les 20 ont indiqué des coûts liés à des modifications pour respecter les contraintes d'un bâtiment permettant une production sécuritaire ainsi que des problèmes de drainage. Les coûts étaient de 50 000 \$ et 60 000 \$ et le temps consacré très important (plusieurs semaines). Nous avons jugé préférable de ne pas retenir ces données car de tels montants ne peuvent être attribués au programme AQC^{MC}. Certes, il peut arriver que des modifications soient nécessaires, mais elles devraient être mineures. Dans le cas contraire, l'entretien des installations n'est pas adéquat et il serait incorrect d'attribuer la charge des modifications nécessaires au programme AQC^{MC}.

La formation des employés pour le programme AQC^{MC} est pour certaines entreprises une charge importante de travail. Ce sont principalement les naisseurs qui semblent affectés à cet égard. Deux entreprises se démarquent nettement du lot. Pour les deux postes liés à des modifications, seules trois entreprises au total (après avoir enlevé les deux mentionnées ci-dessus) ont indiqué y avoir consacré du temps.

L'implantation du programme ne représente donc pas un investissement en temps qui soit majeur tant pour les engraissements que pour les maternités.

Tableau 2. Temps consacré à l'implantation du programme AQC^{MC} – Questions obligatoires

	Engraissement				Maternité			
	Minutes	\$	Min./porc	\$/porc	Minutes	\$	Min./trouie	\$/trouie
Médiane	360,00	67,68	0,12	0,02	600,00	112,80	2,20	0,41
Minimum	133,33	25,07	0,05	0,01	166,67	31,33	1,26	0,24
Maximum	670,00	125,96	0,26	0,05	4 080,00	767,04	26,85	5,05

Source : GREPA Consultants en agroalimentaire inc., 2001, Programme AQC^{MC} : Coûts d'implantation et d'opération

3.1.2. Coûts consacrés à l'implantation du programme AQC^{MC} – Questions obligatoires

Six éléments sont considérés pour répondre aux exigences du programme AQC^{MC} :

- Coûts associés à la formation (inscription, matériel, etc.);
- Coûts liés à l'aide reçue pour remplir le cahier d'évaluation (vétérinaire ou autres frais);
- Coûts liés aux dépenses nécessaires pour les modifications liées aux zones d'entreposage qui doivent être propres;
- Coûts liés aux dépenses nécessaires pour les modifications pour les conditions d'hygiène;
- Coûts liés aux visites de vétérinaires préalables à la validation;
- Coûts liés à la visite du vétérinaire-valideur.

Comme dans le cas précédent, les investissements majeurs déclarés par deux des répondants n'ont pas été considérés alors que la proportion des coûts attribués au programme AQC^{MC} par ces producteurs semblait très largement surestimée. Pour les ateliers d'engraissement, les coûts liés à l'aide reçue sont parfois importants. Il est à noter que, dans le cas des producteurs à contrat, les coûts occasionnés à l'intégrateur ont été comptabilisés. Ce ne sont pas des coûts directs sur le site de production mais des coûts que l'intégrateur assume à la place du producteur. Pour nombre d'entreprises étudiées, les coûts

des visites préliminaires à la validation ne sont pas à négliger. Bien que non systématique, ils peuvent atteindre près de 500 \$ dans certains cas.

La variabilité des coûts pour implanter ce programme est donc assez importante. Les entreprises qui ont dû réaliser des modifications plus importantes se démarquent, ce qui accroît les écarts.

Tableau 3. Coûts nécessaires à l'implantation du programme AQC^{MC} – Questions obligatoires

	Engraissement		Maternité	
	\$	\$/porc	\$	\$/truite
Médiane	284,44	0,12	370,00	1,41
Minimum	102,22	0,03	127,78	0,65
Maximum	1269,00	0,40	1268,00	4,36

Source : GREPA Consultants en agroalimentaire inc., 2001, Programme AQC^{MC} : Coûts d'implantation et d'opération

3.1.3. Coûts totaux de l'implantation du programme AQC^{MC} – Questions obligatoires

Si on considère le temps rémunéré au taux horaire de l'ouvrier spécialisé fourni par la FPPQ (11,28 \$/h) et les coûts liés à l'implantation du programme et au seul regard des questions obligatoires du programme, le coût total de l'implantation du programme peut être évalué pour les 20 entreprises enquêtées. Les indicateurs présentés dans le tableau 4 (médiane, minimum et maximum) ne sont pas nécessairement la somme des résultats du temps nécessaire converti en dollar (tableau 2) et des coûts nécessaires à l'implantation du programme (tableau 3). En effet, chacun de ces trois indicateurs représente le résultat d'une entreprise. Ainsi, une entreprise qui obtient le résultat le plus faible pour le temps de travail supplémentaire n'obtient pas nécessaire le minimum pour les coûts consacrés à l'implantation du programme. Donc, pour les coûts totaux, la valeur minimum sera supérieure à la somme des deux résultats précédents. La situation est identique pour la valeur maximum et la médiane. Cette remarque s'applique à l'ensemble des tableaux concernant les coûts totaux pour l'implantation ou l'opération du programme.

Tableau 4. Coûts totaux liés à l'implantation du programme AQC^{MC} – Questions obligatoires

	Engraissement		Maternité	
	\$	\$/porc	\$	\$/truie
Médiane	362,89	0,15	550,48	1,93
Minimum	127,29	0,04	159,11	0,89
Maximum	1394,89	0,44	1516,16	8,22

Source : GREPA Consultants en agroalimentaire inc., 2001, Programme AQC^{MC} : Coûts d'implantation et d'opération

3.2. Opération du programme AQC^{mc} – Questions obligatoires

3.2.1. Temps nécessaire pour l'opération du programme AQC^{mc} – Questions obligatoires

Les éléments considérés sont :

- Temps pour la mise à jour de tous les registres;
- Analyses des résidus de sulfaméthazine dans la moulée (engraissement);
- Temps associé aux changements d'aiguilles³;
- Temps associé aux mesures pour réduire les abcès au site d'injection;
- Lavage et désinfection des bâtiments;
- Temps pour la lutte et le contrôle des rongeurs ;
- Temps pour la formation des nouveaux employés au programme AQC^{MC} (compris dans la mise à jour du registre sur l'identification des travailleurs).

La tenue des registres demande du temps aux producteurs mais les différences sont très importantes. Elles peuvent s'expliquer en partie par les exigences variables des vétérinaires mais certainement aussi par une organisation du travail différente. Il est à noter que plusieurs entreprises ont décidé de faire appel à des entreprises spécialisées pour le programme de lutte aux rongeurs ce qui leur a permis d'épargner du temps. Aussi, certaines entreprises tenaient déjà plusieurs des registres exigés par le programme. Comme nous l'avons expliqué, le temps associé à la tenue de ces registres n'a alors pas été considéré. Aussi, dans certaines entreprises, les mesures prises pour réduire les abcès au site d'injection sont la cause de la très grande majorité de l'augmentation de temps. Par exemple, pour une entreprise,

³ Bien que le temps nécessaire pour le changement d'une aiguille soit minime, pour certaines entreprises le nombre beaucoup plus élevé d'aiguilles utilisées représente un temps supplémentaire qui devait être comptabilisé.

le temps supplémentaire lié à ces mesures correspond à plus de 90 % du temps total consacré à l'opération du programme AQC^{MC}. Toutefois, seuls quatre engraissements sur 12 et cinq maternités sur 15 ont déclaré une augmentation de temps liée à ces mesures.

Au total, le temps nécessaire pour respecter le programme AQC^{MC} est assez limité, tant pour les maternités que pour les engraissements. Là encore, les résultats sont très variables selon les sites de production.

Tableau 5. Temps consacré par année à l'opération du programme AQC^{MC} – Questions obligatoires

	Engraissement				Maternité			
	Minutes	\$	Min./porc	\$/porc	Minutes	\$	Min./truie	\$/truie
Médiane	3 507,50	659,41	0,98	0,18	3 845,00	722,86	19,23	3,61
Minimum	160,00	30,08	0,12	0,02	593,00	111,48	4,02	0,75
Maximum	12 130,00	2280,44	3,79	0,71	24 870,00	4 675,56	55,99	10,53

Source : GREPA Consultants en agroalimentaire inc., 2001, Programme AQC^{MC} : Coûts d'implantation et d'opération

3.2.2. Coûts consacrés à l'opération du programme programme AQC^{MC} – Questions obligatoires

Les éléments considérés sont :

- Coûts associés à la mise à jour des registres (classement, équipements pour la conservation des rapports);
- Coûts pour les analyses de résidus sulfaméthazine dans la moulée (engraissement);
- Coûts supplémentaires pour les aiguilles;
- Coûts des mesures pour réduire les abcès au point d'injection (équipements pour s'assurer de la propreté des aiguilles);
- Coûts supplémentaires pour le lavage et la désinfection des bâtiments;
- Coûts liés aux programmes de lutte aux rongeurs.

Là encore, la variabilité est importante. Les causes de cette variation sont principalement le lavage des porcheries et le programme de lutte aux rongeurs. Dans certains cas, l'utilisation d'un plus grand nombre d'aiguilles explique une partie de l'augmentation, principalement dans le cas des maternités. Pour deux maternités, l'opération du programme AQC^{MC} n'a représenté aucune augmentation de coût.

Tableau 6. Coûts consacrés par année à l'opération du programme AQC^{MC} – Questions obligatoires

	Engraissement		Maternité	
	\$	\$/porc	\$	\$/truite
Médiane	83,75	0,02	313,33	1,37
Minimum	15,00	0,00	0,00	0,00
Maximum	1888,00	0,64	5008,00	19,62

Source : GREPA Consultants en agroalimentaire inc., 2001, Programme AQC^{MC} : Coûts d'implantation et d'opération

3.2.3. Coûts totaux de l'opération du programme AQC^{MC} – Questions obligatoires

Si on cumule les coûts réels et le temps nécessaire à l'opération du programme (converti en dollar avec un taux horaire de 11,28 \$/h), le coût total de l'opération du programme AQC^{MC} varie donc de moins de 100 \$ par an à plus de 4 000\$ pour les engraissements ; la valeur médiane est de 700 \$. Pour les maternités, la valeur médiane est de l'ordre de 850 \$ par an avec un minimum de plus de 300 \$ est un maximum de plus de 9 500 \$. Ce dernier résultat se démarque nettement des autres.

Tableau 7. Coûts totaux par année liés à l'opération du programme AQC^{MC} – Questions obligatoires

	Engraissement		Maternité	
	\$	\$/porc	\$	\$/truite
Médiane	713,16	0,26	857,24	4,98
Minimum	90,76	0,04	305,41	1,39
Maximum	4 168,84	1,30	9683,56	26,34

Source : GREPA Consultants en agroalimentaire inc., 2001, Programme AQC^{MC} : Coûts d'implantation et d'opération

3.3. Implantation du programme AQC^{MC} – Toutes les questions

Pour cette section, l'ensemble des questions du cahier d'évaluation du programme AQC^{MC} ont été utilisées et font donc référence à l'ensemble des questions du questionnaire disponible en annexe. Les tableaux présenteront les résultats lorsque seules les questions obligatoires sont considérées (section précédente) et ceux pour l'ensemble des questions du programme (questions obligatoires et non obligatoires). Par exemple, la question sur les analyses d'eau n'est pas obligatoire.

3.3.1. Temps nécessaire à l'implantation du programme AQC^{MC} - Toutes les questions

En ce qui concerne les maternités, l'augmentation de temps par rapport aux seules questions obligatoires est d'environ 0,70 minute par truie pour la médiane. Une entreprise présente une grande augmentation ; il s'agit dans ce cas du temps consacré à la mise en place d'un protocole pour l'entrée des animaux. Associée aux deux entreprises qui ont déclaré beaucoup plus de temps que les autres pour la formation des employés au programme et à l'entreprise ayant déclaré du temps pour la mise en place d'un protocole pour l'entrée des personnes, les écarts sont importants. Pour les engraissements, l'écart par rapport aux seules questions obligatoires est plus limité avec une hausse de 0,02 minute par porc pour la valeur médiane.

Tableau 8. Temps consacré à l'implantation du programme AQC^{MC}

	Engraissement				Maternité			
	Questions obligatoires		Toutes les questions		Questions obligatoires		Toutes les questions	
	Min./porc	\$/porc	Min./porc	\$/porc	Min./truie	\$/truie	Min./truie	\$/truie
Médiane	0,12	0,02	0,14	0,03	2,20	0,41	2,97	0,56
Minimum	0,05	0,01	0,05	0,01	1,26	0,24	1,29	0,24
Maximum	0,26	0,05	0,29	0,05	26,85	5,05	26,85	5,05

Source : GREPA Consultants en agroalimentaire inc., 2001, Programme AQC^{MC} : Coûts d'implantation et d'opération

3.3.2. Coûts consacrés à l'implantation du programme AQC^{MC} - Toutes les questions

Par rapport aux seules questions obligatoires, l'augmentation de la valeur médiane du coût d'implantation du programme est de 0,05 \$ par porc pour les engraissements et d'environ 0,60 \$ par truie pour les maternités. Dans le cas des maternités, une entreprise atteint un résultat nettement plus élevé que les autres alors que des installations pour améliorer la qualité de l'eau ont été mises en place pour un montant de 12 000 \$.

Tableau 9. Coûts nécessaires à l'implantation du programme AQC^{MC}

	Engraissement (\$/porc)		Maternité (\$/truie)	
	Questions obligatoires	Toutes les questions	Questions obligatoires	Toutes les questions
Médiane	0,12	0,17	1,41	1,99
Minimum	0,03	0,03	0,65	0,65
Maximum	0,40	0,40	4,36	38,07

Source : GREPA Consultants en agroalimentaire inc., 2001, Programme AQC^{MC} : Coûts d'implantation et d'opération

3.3.3. Coûts totaux de l'implantation du programme AQC^{MC} – Toutes les questions

Les coûts totaux (coûts réels et temps converti en dollar) à consacrer pour implanter le programme AQC^{MC} sont donc très variables. Avec une valeur médiane de 0,20 \$ par porc pour les engraissements et de 1,93 \$ par truie pour les maternités. Les coûts sont relativement modestes pour la plupart des entreprises enquêtées. Toutefois, dès que des modifications majeures doivent être effectuées, les coûts augmentent rapidement. Par contre, comme dans le cas de cette maternité qui a mis en place un système de traitement de l'eau, peut-on raisonnablement attribuer l'ensemble de cet investissement au programme AQC^{MC} ?

Tableau 10. Coûts totaux liés à l'implantation du programme AQC^{MC}

	Engraissement (\$/porc)		Maternité (\$/truie)	
	Questions obligatoires	Toutes les questions	Questions obligatoires	Toutes les questions
Médiane	0,15	0,20	1,93	2,52
Minimum	0,04	0,04	0,89	0,89
Maximum	0,44	0,45	8,22	38,65

Source : GREPA Consultants en agroalimentaire inc., 2001, Programme AQC^{MC} : Coûts d'implantation et d'opération

3.4. Opération du programme AQC^{MC} – Toutes les questions

3.4.1. Temps nécessaire à l'opération du programme AQC^{MC} – Toutes les questions

L'augmentation par rapport à la situation où seules les questions obligatoires sont considérées est de 0,60 minute par porc pour les engraissements et de 0,04 minute par truie pour les maternités. La

variabilité est encore forte surtout dans le cas des maternités. Rappelons que la tenue des registres apparaît comme un élément très important et qui démarque les entreprises alors que certaines ont déclaré passer beaucoup de temps, comparativement aux autres, à compléter les registres exigés dans le cadre du programme.

Tableau 11. Temps consacré par année à l'opération du programme AQC^{MC}

	Engraissement				Maternité			
	Questions obligatoires		Toutes les questions		Questions obligatoires		Toutes les questions	
	Min./porc	\$/porc	Min./porc	\$/porc	Min./truie	\$/truie	Min./truie	\$/truie
Médiane	0,98	0,18	1,56	0,29	19,23	3,61	19,27	3,62
Minimum	0,12	0,02	0,16	0,03	4,02	0,75	4,32	0,81
Maximum	3,79	0,71	4,24	0,80	55,99	10,53	58,21	10,94

Source : GREPA Consultants en agroalimentaire inc., 2001, Programme AQC^{MC} : Coûts d'implantation et d'opération

3.4.2. Coûts consacrés à l'opération du programme AQC^{MC} – Toutes les questions

Dans le cas des engraissements, la valeur médiane des coûts d'opération du programme AQC^{MC} est en augmentation de 0,06 \$/porc par rapport au cas où les seules questions obligatoires étaient considérées. Cela s'explique par les réponses aux questions sur la régie pré-abattage. Plusieurs entreprises ont affirmé avoir mis en place un programme de régie pré-abattage tel que le recommande le programme AQC^{MC} et avoir ainsi pu réduire les quantités de moulées servies. C'est par exemple le cas de l'entreprise avec la valeur minimum pour laquelle les gains liés à l'opération du programme sont supérieurs aux coûts. Pour les maternités, l'augmentation entre les deux situations (questions obligatoires et toutes les questions) est assez importante avec un coût en hausse de 3,50 \$ par truie environ pour la valeur médiane. Cette hausse s'explique principalement par les nettoyages plus fréquents des véhicules et équipements pour transporter les animaux réalisés par plusieurs maternités.

Tableau 12. Coûts consacrés par année à l'opération du programme AQC^{MC}

	Engraissement (\$/porc)		Maternité (\$/truite)	
	Questions obligatoires	Toutes les questions	Questions obligatoires	Toutes les questions
Médiane	0,02	0,08	1,37	4,81
Minimum	0,00	-0,30	0,00	0,56
Maximum	0,64	0,67	19,62	19,97

Source : GREPA Consultants en agroalimentaire inc., 2001, Programme AQC^{MC} : Coûts d'implantation et d'opération

3.4.3. Coûts totaux de l'opération du programme AQC^{MC} – Toutes les questions

La mise en place d'un programme de régie pré-abattage a permis à plusieurs entreprises d'économiser des sommes importantes en moulée ce qui conduit à une réduction de la valeur médiane d'environ 0,07 \$ par porc pour les engraissements. Pour les maternités, on note toutefois une bonne augmentation par rapport à la situation où seules les questions obligatoires sont considérées. La médiane des coûts totaux augmente de 3,50 \$ par truie pour atteindre plus de 8,50 \$ par truie qui, comme nous l'avons vu, est entièrement attribuable à une augmentation des coûts réels (non du temps).

Tableau 13. Coûts totaux liés à l'opération du programme AQC^{MC}

	Engraissement (\$/porc)		Maternité (\$/truite)	
	Questions obligatoires	Toutes les questions	Questions obligatoires	Toutes les questions
Médiane	0,26	0,19	4,98	8,54
Minimum	0,04	0,07	1,39	1,47
Maximum	1,30	1,16	26,34	26,69

Source : GREPA Consultants en agroalimentaire inc., 2001, Programme AQC^{MC} : Coûts d'implantation et d'opération

3.5. Synthèse

Tant la mise en place que l'opération du programme AQC^{MC} n'ont donc pas été très exigeantes pour les 20 producteurs enquêtés. Certes du temps et de l'argent doivent être consacrés pour le mettre en place et l'opérer mais il semble que dans bien des cas, plusieurs des exigences du programme étaient déjà appliquées. La tenue des registres est assurément l'un des points les plus exigeants. Les différences

entre les entreprises sont parfois très importantes et probablement amplifiées par les exigences particulières de certains vétérinaires.

Le tableau 14 présente les valeurs médianes des coûts totaux pour la mise en place et l'opération du programme AQC^{MC}

Tableau 14. Synthèse de la médiane des coûts totaux pour la mise en place et l'opération du programme AQC^{MC}

	Engraissement		Maternité	
	\$	\$/porc	\$	\$/truie
Implantation – Questions obligatoires	362,89	0,15	550,48	1,93
Implantation – Toutes les questions	525,35	0,20	762,870	2,52
Opération – Questions obligatoires	713,16	0,26	857,24	4,98
Opération – Toutes les questions	640,47	0,19	2 127,98	8,54

Source : GREPA Consultants en agroalimentaire inc., 2001, Programme AQC^{MC} ; Coûts d'implantation et d'opération

Aucune des entreprises enquêtées n'avait eu à faire une validation annuelle. Il faudrait donc ajouter le coût de cette visite au coût d'opération.

Aussi, ces résultats sont ceux de 20 entreprises déjà validées. On peut raisonnablement supposer que ce sont les producteurs pour lesquels le programme représentait un changement plus limité qui ont décidé de se conformer aux exigences. Mais comme nous l'avons mentionné précédemment, même si pour certains producteurs, le passage à HACCP demandera plus de temps et d'argent, cela traduirait des pratiques ou un entretien inadéquats. La mise au niveau des normes HACCP est alors plus exigeante, non pas en raison de l'exigence des normes mais bien en raison des insuffisances des pratiques antérieures.

4. LA VALEUR ÉCONOMIQUE DE L'ACCREDITATION AQC^{MC}

Après avoir évalué les coûts engendrés par la mise en place et l'opération du programme AQC^{MC} pour vingt producteurs de porcs du Québec, il faut s'interroger sur les possibilités du marché à compenser les producteurs pour cette augmentation du coût de production. Tel est l'objectif de cette section.

Le programme AQC^{MC} répond aux préoccupations des consommateurs. La salubrité des aliments devient sans cesse une priorité et les programmes basés sur les normes HACCP répondent à ces exigences.

L'élément essentiel à prendre en considération est naturellement les bénéfices du programme HACCP pour les consommateurs et donc leur intérêt à payer davantage pour un tel produit. À cet égard, un programme basé sur l'analyse des points critiques et la maîtrise des risques offre-t-il une plus-value pour que les consommateurs, et par conséquent les abattoirs, acceptent de payer davantage que pour un produit non validé HACCP ?

4.1. Les avantages du programme AQC^{MC} pour les consommateurs

Le programme AQC^{MC} permet d'assurer un certain contrôle sur les pratiques de production. L'accent est principalement mis sur les possibles défaillances et des mesures de correction à prendre dans un tel cas. Ainsi, le triste événement de septembre 2000 ne se serait probablement pas produit si le cadre AQC^{MC} avait été en place. C'est donc un atout majeur.

Par contre, il faut bien admettre que ce programme ne fait que traduire des pratiques de production qui, pour la plupart, devraient d'ores et déjà être respectées. Par exemple, toutes les exigences au niveau de l'utilisation des médicaments ne devraient être un problème pour personne. Si des délais d'attente sont déterminés pour chaque médicament, le consommateur est en droit d'exiger que ces contraintes soient respectées par les producteurs. C'est davantage le temps nécessaire pour compléter les registres qui est à considérer.

La version américaine du programme AQC^{MC} définit quant à elle pour le niveau 3 (équivalent à la validation du programme AQC^{MC}) les dix pratiques de bonne production (« Good Production Practices »). Ce terme traduit bien ce que représente le programme AQC^{MC}. Il demande aux producteurs d'adopter de bonnes pratiques de production.

La littérature est quasi-inexistante sur les impacts des programmes de type HACCP pour la production agricole. Keenlside⁴ présente le programme d'Assurance qualité canadienne :

⁴ Keenlside, J., 1999, Implementing a Quality Assurance Program. Advances in Pork Production, Banff Pork Seminar, vol 10 : 191-195.

« Note that any Quality Assurance program does not strictly guarantee the quality or safety of the item produced under the system – it only guarantees that specified good production practices are followed. » (Keenlside, 1999, p. 192).

Donc, oui, le programme AQC^{MC} est important dans la mesure où l'industrie peut garantir à ses clients que les bonnes pratiques sont utilisées et que les risques sont ainsi minimisés. Mais, non, il n'offre aucun supplément qui peut inciter le consommateur à payer davantage pour un produit qui respecte les bonnes pratiques de production. Par exemple, comment vendre aux consommateurs l'idée qu'ils doivent payer leur viande de porc un prix supérieur parce que les producteurs ont mis en place un protocole qui leur permet de s'assurer et de prouver qu'ils ont respecté les délais de retrait ?

4.2. Les marchés et les programmes HACCP

Dans le cadre de ce projet, des représentants de 12 intervenants sur les marchés domestique et d'exportation ont été rencontrés. Nous les avons interrogé sur les possibilités que les marchés rémunèrent les producteurs suite à l'implantation du programme AQC^{MC}. Après ces discussions, il apparaît assez évident que les acheteurs, quel que soit le marché qu'ils desservent, estiment actuellement qu'une prime ne peut pas être associée au programme AQC^{MC}. La raison en est simple. Tant sur le marché domestique que sur les marchés d'exportation, la concurrence est vive. Offrir un produit répondant aux normes HACCP devient donc un avantage. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les acheteurs et leurs consommateurs s'assurent, en choisissant une filière HACCP, d'un produit qui répond à certains critères. Comme certains nous l'ont mentionné, comment les abattoirs pourraient-ils offrir une prime pour des porcs « HACCP » alors qu'ils n'en reçoivent pas eux-mêmes de leurs clients ?

Déjà, les abattoirs qui exportent aux États-Unis se doivent d'être validés HACCP pour garder leur accès à ce marché. En dépit du temps et de l'argent investis pour se conformer à ces normes, cela n'a pas permis aux abattoirs de bénéficier d'une prime mais bien simplement de garder un accès à ce marché qui représente 50 % des exportations de porc du Québec en 2000 selon Statistique Canada. La même démarche s'applique désormais à l'ensemble de la filière.

Même si une prime ne peut être directement liée à la mise en place du programme AQC^{MC}, les avantages sont évidents pour l'industrie. En effet, il s'agit d'un moyen d'avoir accès aux marchés d'exportation les plus lucratifs. Ces débouchés sur les marchés d'exportation sont essentiels. Cette situation fera en sorte que la demande pour le porc vivant sera plus forte et contribuera donc à une augmentation du prix du porc à la production.

Une étude d'Agriculture et agroalimentaire Canada⁵ évalue les effets des exportations sur le revenu agricole. Dans cette étude, les augmentations des exportations sont rendues possibles par des modifications des tarifs douaniers, des subventions à la production et à l'exportation (Union Européenne). Ainsi, pour une augmentation de 1 milliard \$ des exportations agroalimentaires, le revenu net agricole augmente de 200 millions \$. Ces résultats traduisent bien l'importance des exportations sur le revenu des producteurs du Canada.

La concurrence avec les autres viandes (bœuf et volaille) est également un élément à considérer. Les consommateurs disposent d'alternatives à la viande de porc. Avec les crises alimentaires que l'on connaît depuis quelques années, la confiance des consommateurs est affectée. Si la filière porcine québécoise se conforme entièrement aux normes HACCP, il sera plus facile de garder ou d'obtenir la confiance des consommateurs en les informant des mesures prises pour assurer que le produit offert répond à de « bonnes normes de production ». La substitution de la viande de volaille ou de bœuf pour du porc aurait là encore un impact sur la demande qui conduirait à une augmentation du prix du porc à la production.

Avec le système de mise en marché tel qu'il est, il est également essentiel que tous les producteurs soient accrédités, sans cela il est plus difficile pour un abattoir de garantir un produit répondant aux normes HACCP. Il est donc essentiel et urgent de prendre des mesures pour s'assurer que l'ensemble des producteurs répondent à ces normes.

Les intervenants de l'Ouest canadien que nous avons rencontrés nous ont indiqué la volonté que tous les producteurs de cette région soient validés HACCP d'ici le mois de septembre 2001. Il semble bien que cet objectif ne sera pas atteint, mais la volonté reste intacte. Le développement rapide de la

⁵ Rude, J. et C.G. Trant, 2000, Effets des exportations agroalimentaires sur le revenu agricole, Direction de l'analyse économique et stratégique. Direction générale des politiques, Agriculture et Agroalimentaire Canada, 23 p. ;

production et l'importance des marchés d'exportation pour cette industrie font en sorte que les abattoirs souhaitent pouvoir garantir un produit répondant aux normes HACCP le plus rapidement possible.

Aux États-Unis, plusieurs contrats offerts aux producteurs sont réservés à ceux qui sont validés HACCP (niveau 3⁶). Les rapports disponibles dans le cadre de la nouvelle loi sur le rapport obligatoire des prix indiquent une prime pour les producteurs HACCP. Par exemple, pour la semaine finissant le 30 avril 2001, cette prime était en moyenne de 3,00 \$ US/100 lb et pouvait aller jusqu'à 5,00 \$ US. La semaine suivante, la prime moyenne était de 1,00 \$ US/100 lb (USDA, 2001)⁷. Cette situation n'est pas en contradiction avec l'information reçue par les acheteurs canadiens rencontrés. En effet, la mise en marché américaine diffère sensiblement du système québécois. Les abattoirs peuvent facilement décider que pour une journée ou une partie de la journée, seuls des porcs HACCP sont abattus. Cela leur permet donc d'offrir d'ores et déjà à leurs clients des porcs « HACCP ». Les marchés les plus lucratifs peuvent ainsi être comblés en respectant ces exigences et tant les transformateurs que les producteurs en tirent profit. Donc, ces primes correspondent bien à des plus-values liées à la demande de marchés lucratifs que les abattoirs obtiennent en offrant la garantie « HACCP ».

Plusieurs autres pays ont adopté le programme HACCP. Au Danemark, dès 1996, un engagement était pris pour qu'en janvier 1998, toutes les étapes de la production soient accréditées HACCP. Il semble toutefois qu'au cours des dernières années, les autorités danoises aient plutôt insisté sur le contrôle des salmonelles et l'utilisation des antibiotiques que sur un programme de type HACCP qui ne serait toujours pas répandu de façon importante au sein de la production porcine danoise. Cette orientation est conforme avec le Programme québécois d'assurance de la qualité qui, en plus de comprendre le programme AQC^{mc} couvre le contrôle des salmonelles. Des volets qualité du produit, respect de l'environnement et conditions d'élevage sont également prévus. En Bretagne, un programme de bonnes pratiques de production est en vigueur. En Australie, un programme comparable au programme AQC a été instauré et bénéficie d'une forte implantation au sein des entreprises de production.

Les acheteurs que nous avons consultés ne sont donc pas prêts à offrir une prime directe pour de la viande de porc respectant les normes HACCP. Par contre, si la filière porcine québécoise se dote d'un

⁶ Dans le programme américain « Pork Quality Assurance », trois niveaux sont distingués. Les deux premiers sensibilisent les producteurs à l'importance d'un programme de type HACCP et aux procédures à mettre en place. Le niveau 3, le seul qui exige une action de la part des producteurs, correspond à la validation au programme AQC.

⁷ USDA, 2001, National Weekly Direct Hogs Swine Non-Carcass Merit Premium, [www.ams.usda.gov/mnreports/lm_hg250.txt]

programme, il sera plus facile d'obtenir de nouveaux débouchés sur les marchés d'exportation les plus lucratifs. Cette augmentation de la demande par les abattoirs aura un effet à la hausse sur le prix du porc à la ferme.

De plus, il serait mal venu dans le contexte actuel de différencier le produit en offrant un porc HACCP. Les exigences du programme sont telles que le consommateur se demanderait ce qu'on lui fait manger lorsque le produit n'est pas validé HACCP. Cela pourrait nuire et contribuerait à attiser la crainte des consommateurs face à la salubrité des produits qu'ils achètent, ce dont l'ensemble de la filière, HACCP ou non, subirait les effets.

Le parallèle peut être fait avec les systèmes de traçabilité. De tels systèmes sont destinés à offrir des garanties aux consommateurs que tout est mis en place pour leur assurer un produit sain. Ces mesures n'offrent rien de plus que ce à quoi ils sont en droit de s'attendre, c'est-à-dire des produits sains.

5. CONCLUSION

Le programme HACCP permet donc aux producteurs de prouver que de bonnes pratiques de production sont utilisées. Alors que les consommateurs doutent de la qualité des produits qu'ils mangent, il s'agit d'un programme essentiel.

Parmi une liste de 233 sites de productions validés AQC^{MC}, 20 entreprises ont été enquêtées. Les résultats indiquent de grosses différences entre les entreprises pour les coûts liés à l'implantation et à l'opération du programme AQC^{MC}. La situation antérieure au programme est en effet fort variable en ce qui a trait à ces exigences. Par exemple, certaines entreprises tenaient déjà des registres. Il est également très probable que les entreprises qui ont été les premières à obtenir la validation sont les entreprises pour lesquelles le respect de ces contraintes exigeaient le moins de modifications. Les résultats obtenus ne reflètent donc certainement pas les coûts qu'exigera le respect du programme AQC^{MC} pour l'ensemble des producteurs de porcs du Québec.

Les résultats obtenus à partir des entreprises enquêtées indiquent que, tant pour l'implantation du programme que pour son opération, les temps et argent à consacrer sont relativement limités. De plus, les écarts entre la situation où seules les questions obligatoires du programme sont considérées et celle où toutes les modifications réalisées par les producteurs sont prises en compte sont relativement faibles, mis à part ce qui concerne les coûts d'opération dans les maternités.

Certaines pratiques, comme la tenue des registres, peuvent certainement faire l'objet d'amélioration dans certains cas, car il n'y a pas de raison pour qu'une telle activité prenne 15 fois plus de temps (par unité de production) dans une entreprise que dans une autre, comme cela est le cas parmi les entreprises enquêtées.

La variété des exigences des vétérinaires-valideurs expliquent en partie les différences. Il est important de remédier à cette situation afin de savoir réellement à quoi correspond la validation AQC^{MC} et aussi d'éviter des iniquités entre les entreprises. Les démarches de la Fédération des producteurs de porcs du Québec pour que ce programme devienne une norme, où la place laissée à l'interprétation aura disparu, apparaissent donc comme essentielles.

Quant à savoir si le programme HACCP pourra être rémunéré par le marché, la réponse semble unanime : oui, mais pas sous forme de primes. En effet, le programme tel qu'il est ne peut donner lieu à une plus-value au niveau du détail. Ce programme permet de garantir aux consommateurs la salubrité du produit, ce à quoi ils sont en droit de s'attendre. Donc, le marché n'offre pas de prime pour un porc HACCP.

Par contre, en se dotant d'un tel programme pour l'ensemble de la filière, l'industrie se donne un atout supplémentaire pour avoir accès aux marchés d'exportation. Alors que le Québec exporte environ 50 % de sa production porcine, cet accès est essentiel. Or, les principaux pays exportateurs se dotent de programmes similaires. À court terme, un programme de type HACCP sera un pré-requis pour pouvoir exporter sur les marchés les plus lucratifs. Cette possibilité d'exportation offrira une plus-value pour les porcs du Québec. Les clients pourront exiger une validation de type HACCP de leurs fournisseurs. Ceux qui ne pourront répondre à cette exigence se retrouveront sur les marchés les moins lucratifs.

Ce n'est donc pas une prime directe que le programme HACCP offrira en permettant une différenciation du produit mais plutôt une prime liée à la demande accrue en raison d'une forte présence sur les marchés d'exportation. L'augmentation de la production ne pourra se poursuivre si les débouchés sur les marchés d'exportation stagnent alors que la consommation domestique est relativement constante.

Alors que l'industrie porcine québécoise est devenue un joueur majeur au niveau des exportations, il est essentiel que l'ensemble des producteurs de porcs du Québec obtiennent cette accréditation. Cela permettra à tous de profiter des revenus associés à ces marchés lucratifs et c'est une condition nécessaire au développement de l'industrie porcine.

ANNEXE

Enquête sur les coûts d'implantation et d'opération du programme AQC^{MC} pour les fermes porcines québécoises⁸

Nom de l'entreprise : _____

Personne rencontrée : _____

Numéro de téléphone _____

Section 1 – Caractéristiques de l'entreprise

Q-101 Nombre de truies ayant mis bas au moins une fois en inventaire au printemps 2000 selon l'inventaire fait pour la RAAQ

Q-102 Nombre de truies ayant mis bas au moins une fois en inventaire à l'automne 2000 selon l'inventaire fait pour la RAAQ

Q-103 Nombre de porcs vendus en 2000

Q-104 Nombre d'employés

Q-105 Type de production
Naisseur

Finisseur

Naisseur-finisseur

Autres, préciser _____

Q-106 Type de l'entreprise
Indépendant

à contrat

Q-107 Fabrication de la moulée à la ferme Oui Non

Q-108 Nombre de porcs à griller vendus en 2000

Section 2 - Formation pour le programme AQC^{MC}

Q-201 Nombre de formations suivies

Q-202 Temps total consacré à la formation min

Q-203 Frais associés aux formations (inscription, documents, etc) \$

⁸ Les zones en gris font référence à des questions obligatoires du cahier d'évaluation à la ferme du programme AQC^{MC}

Section 3 - Compléter le cahier d'évaluation à la ferme

Q-301 Temps consacré à remplir le cahier y compris le temps nécessaire à la recherche d'information et le temps pour remplir les registres qui exigent de l'information initiale _____ min

Q-302 Aide fournie par Vétérinaire _____ min

Représentant de la meunerie _____ min

Représentant intégrateur _____ min

Autre (préciser) _____ min

Q-303 Dépenses associées à l'aide reçue _____ \$

Section 4 - Identification

Le nom et les responsabilités de chaque personne travaillant sur le site de production doivent être inscrit sur un registre.

Q-401 Temps pour la mise à jour du registre initial _____ min/an

Section 5 - Eau, aliments et ingrédients entrant dans l'unité de production

Q-501 Faites vous régulièrement vérifier la qualité de l'eau afin de déceler la présence de nitrates et déterminer le total des solides dissous ?

Oui Non

Si oui, (Si non, passer à la question Q-516)

Q-502 Nombre d'analyses par année

Q-503 Coût moyen d'une analyse

\$

Q-504 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ?

Oui Non

Q-505 Si oui, combien d'analyses d'eau faisiez-vous par année avant d'être certifié AQC^{MC}

Q-506 Conservez-vous les rapports d'analyse d'eau ?

Oui Non

Si oui, (si non passer à la question Q-510)

Q-507 Frais associés au classement

\$/an

Q-508 Temps associé au classement

min/an

Q-509 Avant d'être certifié AQC^{MC}, conserviez-vous les rapports d'analyse d'eau ?

Oui Non

Q-510 Les résultats des analyses d'eau se trouvent-ils dans la fourchette des valeurs acceptables ?

Oui Non

Si oui, (si non, passer à la question Q-517)

Q-511 Des mesures ont-elle été nécessaires

Oui Non

Si oui, (si non, passer à la question Q-517)

Q-512 Dépenses nécessaires pour mettre en place ces mesures

\$

Q-513 Temps associé à la mise en place de ces mesures

min

Q-514 Ces mesures ont-elles été implantées pour répondre aux exigences du programme AQC^{MC} ?

Oui Non

Q-515 Dépenses d'entretien et d'opération liés à ces mesures

\$

Q-516 Temps à consacrer à l'opération et à l'entretien de ces mesures

min/an

Q-517 Les véhicules et l'équipement utilisés pour transporter les animaux sont-ils nettoyés à fond entre les différentes utilisations ?

Oui Non

Si oui,

Q-518 Nombre de nettoyages par année

Q-519 Dépenses associées au nettoyage (par nettoyage)

\$

Q-520 Temps associé au nettoyage (par nettoyage) min

Q-521 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non

Si oui, (si non, passer à la question Q-523)

Q-522 Nombre de nettoyages par an avant d'être certifié AQC^{MC}

Les zones de votre ferme servant à l'entreposage des intrants et des aliments et à la fabrication des aliments doivent être raisonnablement propres, sèches et exemptes de contamination significative provenant des excréments d'oiseaux ou d'animaux.

Q-523 Des modifications ont-elles été nécessaires pour respecter cette contrainte ? Oui Non

Si oui, (si non, passer à la question Q-528)

Q-524 Dépenses nécessaires pour réaliser ces modifications \$

Q-525 Temps nécessaire pour réaliser ces modifications min

Q-526 Dépenses d'entretien et d'opération liés à ces modifications \$/an

Q-527 Temps relié à l'entretien et à l'opération de ces modifications min/an

Ces endroits doivent être dépourvus de contaminants chimiques.

Q-528 Des modifications ont-elles été nécessaires pour respecter cette contrainte ? Oui Non

Si oui, (si non, passer à la question Q-533)

Q-529 Montant nécessaire pour réaliser ces modifications \$

Q-530 Temps nécessaire pour réaliser ces modifications min

Q-531 Coûts d'entretien et d'opération liés à ces modifications \$/an

Q-532 Temps relié à l'entretien et à l'opération de ces modifications min/an

Q-533 Conservez-vous des échantillons des aliments et des ingrédients qui vous arrivent ? Oui Non

Si oui, (si non, passer à la question Q-539)

Q-534 Temps associé à la prise et au classement des échantillons min/an

Q-535 Matériel nécessaire pour la prise d'échantillons \$/an

Q-536 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non

Si oui, (si non passer à la question Q-539)

Q-537 Avant d'être certifié AQC^{MC}, temps associé à la prise et au classement des échantillons min/an

Q-538 Avant d'être certifié AQC^{MC}, matériel nécessaire pour la prise d'échantillons \$/an

Les silos de moulée et d'ingrédients alimentaires, les conduites de distribution et/ou les systèmes de transfert des aliments sont clairement identifiés pour faire en sorte que les conducteurs de camions de livraison d'aliments et les employés sachent à quel endroit chaque type d'aliment doit être livré.

Q-539. Des modifications ont-elles été nécessaires pour respecter cette contrainte ? Oui Non

Si oui, (si non, passer à la section 6)

Q-540. Dépenses nécessaires pour mettre en place ces modifications \$

Q-541. Temps nécessaire pour mettre en place ces modifications min

Q-542. Frais liés à l'opération et à l'entretien de ces modifications \$/an

Q-543. Temps lié à l'opération et à l'entretien de ces modifications min/an

Section 6 – Litière

Q-601 Utilisez-vous de la litière ?

Oui

Non

Si oui, (si non, passer à la section 7)

Le programme AQC^{MC} suggère de changer la litière après chaque bande de production

Q-602 Nombre de bandes de production par année

Q-603 Nombre de changements de litière par année

Q-604 Temps nécessaire pour le changement de la litière

min

Q-605 Coût de la litière par bande de production

\$

Q-606 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ?

Oui

Non

Q-607 Si oui, nombre de changements de litière par année avant d'être certifié AQC^{MC}

Section 7 - Manipulation des aliments médicamenteux

Chaque ration servie aux animaux dans votre exploitation doit apparaître sur le formulaire "Rations utilisées à la ferme" ou un formulaire semblable de votre propre conception

Q-701 Temps nécessaire pour mettre à jour ce registre _____ min/an

Q-702 Utilisez-vous un tel registre avant d'être certifié AQC^{MC}? Oui Non

Un registre doit être complété pour s'assurer que les aliments médicamenteux sont mélangés et/ou transférés correctement et que la dose adéquate est administrée et que ces aliments sont servis seulement aux porcs ciblés.

Q-703 Temps nécessaire pour compléter ce registre _____ min/an

Q-704 Utilisez-vous un tel registre avant d'être certifié AQC^{MC}? Oui Non

Q-705 Pratiquez-vous une purge entre les moulées médicamenteuses et celles qui ne le sont pas? Oui Non

Q-706 Pertes de moulée liées à la pratique de la purge _____ kg/an

Q-707 Avant d'être certifié AQC^{MC}, pratiquiez-vous une purge entre les moulées médicamenteuses et celles qui ne le sont pas? Oui Non

Si vous vendez des porcs de marché, vous devez faire analyser vos aliments de finition au moins une fois par année pour vous assurer qu'ils sont exempts de sulfaméthazine.

Q-7071 Nombre d'analyses par année _____

Q-708 Dépenses liées à une analyse _____ \$

Q-709 Temps lié à une analyse (échantillonnage, classement, etc.) _____ min

Q-710 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques? Oui Non
Si oui, (si non passer à la question Q-712)

Q-711 Nombre d'analyses par année avant d'être certifié AQC^{MC} _____

Q-712 Depuis que vous avez reçu la certification AQC^{MC}, vous est-il déjà arrivé qu'une analyse de sulfaméthazine soit supérieure à la norme? Oui Non
Si oui, (si non passer à la question Q-715)

Q-713 Coût associé à ce problème (perte de moulée, etc.) _____ \$

Q-714 Temps associé à ce problème _____ min

Q-715 Avant d'être certifié AQC^{MC}, un tel problème vous était-il déjà arrivé? Oui Non
Si oui, (si non passer à la section 8)

Q-716 Coût associé à ce problème (perte de moulée, etc.) _____ \$

Q-717 Temps associé à ce problème _____ min

Section 8 - Aiguilles et techniques d'injection

Des injections intramusculaires ne doivent pas être données dans le muscle de la fesse de vos porcs.

Q-801 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non
 Si oui, (si non, passer à la question Q-804)

Q-802 Temps supplémentaire pour respecter cette contrainte min/j

Q-803 Autres dépenses liées au respect de cette contrainte \$/j

Des mesures doivent être prises à la ferme pour réduire le risque d'une aiguille brisée.

Q-804 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non
 Si oui, (si non, passer à la question Q-813)

Q-805 Nombre d'aiguilles utilisées par année pour les porcelets ? Avant AQC^{MC} Après AQC^{MC}

Q-806 Nombre d'aiguilles utilisées par année pour les porcs à l'engrais ? Avant AQC^{MC} Après AQC^{MC}

Q-807 Nombre d'aiguilles utilisées par année pour les truies ? Avant AQC^{MC} Après AQC^{MC}

Q-808 Coût unitaire des aiguilles pour les porcelets \$

Q-809 Coût unitaire des aiguilles pour les porcs à l'engrais \$

Q-810 Coût unitaire des aiguilles pour les truies \$

Q-811 Temps supplémentaire nécessaire pour le changement des aiguilles pour les porcelets Min/an

Q-812 Temps supplémentaire nécessaire pour le changement des aiguilles pour les porcs à l'engrais Min/an

Q-813 Temps supplémentaire nécessaire pour le changement des aiguilles pour les truies Min/an

Q-814 Avec le programme AQC^{MC}, d'autres mesures ont-elles été prises pour réduire les risques des aiguilles brisées ? Oui Non
 Si oui, (si non, passez à la question

Q-815 Dépenses supplémentaires liées à ces mesures (préciser) \$/an

Q-816 Temps associé à ces mesures Min/an

Des mesures doivent être prises à votre ferme pour réduire les abcès au point d'injection.

Q-817. Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non

Si oui (si non, passer à la section 9)

Q-818. Temps supplémentaire nécessaire pour les injections min/j

Q-819. Dépenses supplémentaires pour réduire les abcès au point d'injection \$/j

Section 9 – Utilisation des médicaments et des vaccins

Sur le formulaire Régime pharmacothérapeutique à la ferme ou sur un formulaire similaire de votre propre conception contenant tous les renseignements pertinents, vous devez indiquer chaque produit utilisé dans votre exploitation.

Q-901 Temps nécessaire pour la mise à jour du registre _____ min/an

Q-902 Avant d'être certifié AQC^{MC}, teniez-vous un tel registre? Oui Non

Un protocole doit être suivi pour vous assurer que les truies qui sont mises en marché sont exemptes de résidus.

Q-903 Temps associé à ce protocole (registre et autres mesures incluant le classement) _____ min/j

Q-904 Autres dépenses liées à ce suivi (classement des registres, etc.) _____ \$/an

Q-905 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques? Oui Non

Si oui, (si non, passer à la question Q-909)

Q-906 Avant d'être certifié AQC^{MC}, combien de temps consacriez-vous au suivi de ce protocole _____ min/j

Q-9061 Avant d'être certifié AQC^{MC}, autres dépenses liées à ce suivi combien de temps consacriez-vous au suivi de ce protocole _____ \$/an

Un protocole doit être suivi pour vous assurer que les porcs en croissance et les porcs en finition seront mis en marché sans résidus.

Q-907 Temps associé à ce protocole (registre et autres mesures incluant le classement) _____ min/j

Q-908 Autres dépenses liées à ce suivi (classement des registres, etc.) _____ \$/an

Q-909 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques? Oui Non

Si oui,

Q-910 Avant d'être certifié AQC^{MC}, combien de temps consacriez-vous à ce suivi _____ min/j

Q-911 Avant d'être certifié AQC^{MC}, autres dépenses liées à ce suivi (classement des registres, etc.) _____ \$/an

Section 10 - Porcs à griller

Vous devez suivre un protocole pour vous assurer que les porcs qui sont vendus directement sont exempts de résidus.

Q-1001 Temps nécessaire pour les registres ou gestion spécifique des porcs à griller _____ min/an

Q-1002 Autres dépenses liées à la gestion de ces porcs à griller _____ \$/an

Q-1003 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non

Si oui,

Q-1004 Avant d'être certifié AQC^{MC}, temps consacré à la gestion des porcs à griller _____ min/an

Q-1005 Avant d'être certifié AQC^{MC}, quelles autres dépenses entraînaient la gestion des porcs à griller _____ \$/an

Vous devez informer les acheteurs que les porcs traités exigent un délai d'attente additionnel avant de pouvoir être transformés ou consommés.

Q-1006 Temps nécessaire à cette tâche _____ min/an

Q-1007 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non

Si oui,

Q-1008 Avant d'être certifié AQC^{MC}, temps consacré pour informer vos acheteurs des délais d'attente pour les porcs à griller ? _____ min/an

Section 11 - Hygiène et conception du bâtiment

Le bâtiment utilisé pour loger les porcs ne doit pas comporter de détériorations susceptibles de nuire à une production sécuritaire.

Q-1101 Des modifications ont-elles été nécessaires pour rencontrer cette exigence ? Oui Non

Si oui (si non, passer à la question Q-1106)

Q-1102 Dépenses nécessaires pour réaliser les modifications \$

Q-1103 Temps nécessaire pour réaliser les modifications min

Q-1104 Dépenses liées à l'entretien de ces modifications \$/an

Q-1105 Temps nécessaire à l'entretien de ces modifications min/an

Dans la porcherie, il ne doit pas y avoir de secteurs dont les problèmes de drainage seraient suffisants pour que le fumier ou l'eau stagne dans les enclos.

Q-1106 Des modifications ont-elles été nécessaires ? Oui Non

Si oui, (si non, passer à la question Q-1111)

Q-1107 Montant nécessaire pour réaliser ces modifications \$

Q-1108 Temps nécessaire pour réaliser ces modifications min

Q-1109 Frais liés à l'entretien de ces modifications \$/an

Q-1110 Temps nécessaire à l'entretien de ces modifications min/an

Des mesures doivent être prises pour assurer de bonnes conditions d'hygiène dans votre porcherie.

Q-1111 Des modifications ont-elles été nécessaires ? Oui Non

Si oui

Q-1112 Dépenses nécessaires pour réaliser ces modifications \$

Q-1113 Temps nécessaire pour réaliser ces modifications min

Q-1114 Dépenses nécessaires pour l'entretien de ces modifications \$/an

Q-11141 Temps nécessaire pour l'entretien de ces modifications min/an

Toutes les sections de la porcherie doivent être lavées et désinfectées au moins une fois par année.

Maternité – Gestation

Q-1115 Nombre de lavages et désinfections au cours des 12 derniers mois (sous AQC^{MC})

Q-1116 Temps nécessaire (par nettoyage) _____ min

Q-1117 Coût des produits et accessoires (par nettoyage) _____ \$

Q-1118 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non

Si oui

Q-1119 Avant d'être certifié AQC^{MC}, nombre de lavages et désinfections par année _____

Maternité - Mise bas

Q-1120 Nombre de lavages et désinfections au cours des 12 derniers mois (sous AQC^{MC}) _____

Q-1121 Temps nécessaire (par nettoyage) _____ min

Q-1122 Coût des produits et accessoires (par nettoyage) _____ \$

Q-1123 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non

Si oui

Q-1124 Avant d'être certifié AQC^{MC}, nombre de lavages et désinfections par année _____

Pouponnière

Q-1125 Nombre de lavages et désinfections au cours des 12 derniers mois (sous AQC^{MC}) _____

Q-1126 Temps nécessaire (par nettoyage) _____ min

Q-1127 Coût des produits et accessoires (par nettoyage) _____ \$

Q-1128 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non

Si oui

Q-1129 Avant d'être certifié AQC^{MC}, nombre de lavages et désinfections par année _____

Engraissement

Q-1130 Nombre de lavages et désinfections au cours des 12 derniers mois (sous AQC^{MC}) _____

Q-1131 Temps nécessaire (par nettoyage) _____ min

Q-1132 Coût des produits et accessoires (par nettoyage) _____ \$

Q-1133 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non

Si oui

Q-1134 Avant d'être certifié AQC^{MC}, nombre de lavages et désinfections par année _____

Q-1135 Des mesures sont-elles prises pour prévenir la contamination de l'aire d'alimentation par l'urine ou les fèces ? Oui Non

Q-1136 Temps nécessaire pour ces mesures

min/j

Q-1137 Dépenses d'équipement associées à ces mesures

\$/j

Q-1138 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ?

Oui

Non

Si oui, (si non passer à la section 12)

Q-1139 Avant d'être certifié AQC^{MC}, temps nécessaire pour ces mesures

min/j

Q-1140 Avant d'être certifié AQC^{MC}, dépenses nécessaires pour ces mesures

\$/j

Section 12 – Biosécurité

Le programme AQC^{MC} suggère de disposer d'un protocole écrit pour l'entrée des personnes, des animaux et de l'équipement

Q-1201 Avez-vous un protocole écrit pour l'entrée des personnes Oui Non

Q-1202 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non
Si oui, (si non passer à la question Q-)

Q-1203 Dépenses liées à l'implantation de ce protocole

Q-1204 Temps lié à l'implantation de ce protocole

Q-1205 Dépenses liés à l'opération et à l'entretien des accessoires nécessaires à ce protocole

Q-1206 Avez-vous un protocole écrit pour l'entrée des animaux Oui Non

Q-1207 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non
Si oui, (si non passer à la question Q-1211)

Q-1208 Dépenses liées à l'implantation de ce protocole

Q-1209 Temps lié à l'implantation de ce protocole

Q-1210 Dépenses liés à l'opération et à l'entretien des accessoires nécessaires à ce protocole

Q-1211 Avez-vous un protocole écrit pour l'entrée de l'équipement Oui Non

Q-1212 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non
Si oui, (si non passer à la question Q-1216)

Q-1213 Dépenses liées à l'implantation de ce protocole

Q-1214 Temps lié à l'implantation de ce protocole

Q-1215 Dépenses liés à l'opération et à l'entretien des accessoires nécessaires à ce protocole

Un programme de lutte aux rongeurs doit être en vigueur.

Q-1216 Dépenses allouées à la lutte aux rongeurs \$/an

Q-1217 Temps alloué à la lutte aux rongeurs min/an

Q-1218 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non
Si oui, (si non passer à la question Q-1221)

Q-1219 Avant d'être certifié AQC^{MC}, dépenses allouées à la lutte aux rongeurs \$/an

Q-1220 Avant d'être certifié AQC^{MC}, temps alloué à la lutte aux rongeurs min/an

Q-1221 Sauf dans les cas de poussée épidémique qui rendraient la chose impossible, les porcs gravement malades et blessés sont-ils rapidement enlevés et tenus à l'écart des autres porcs ? Oui Non

Si oui, (si non, passer à la question Q-1229)

Q-1222 Temps nécessaire pour respecter cette contrainte min/an

Q-1223 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non

Si oui, (si non, passer à la question Q-1210)

Q-1224 Temps consacré à cette activité avant d'être certifié AQC^{MC} ? min/an

Q-1225 Dépenses engagées pour mettre en place des modifications nécessaires pour respecter cette contrainte \$

Q-1226 Temps nécessaire pour mettre en place les modifications nécessaires min

Q-1227 Dépenses pour l'entretien des modifications mises en place \$/an

Q-1228 Temps nécessaire pour l'entretien de ces modifications min/an

Q-1229 Est-ce que les personnes qui travaillent dans la porcherie se lavent et se désinfectent les mains et les bottes après avoir manipulé des animaux malades ou morts ? Oui Non

Si oui, (si non, passer à la section 13)

Q-1230 Temps nécessaire pour respecter cette contrainte min/an

Q-1231 Dépenses nécessaires pour respecter cette contrainte \$/an

Q-1232 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ? Oui Non

Si oui, (si non, passer à la section 13)

Q-1233 Combien de temps consacriez-vous au respect de cette contrainte avant d'être certifié AQC^{MC} ? min/an

Q-1234 Dépenses consacrées au respect de cette contrainte avant d'être certifié AQC^{MC} \$/an

Section 13 – Commercialisation et transport

Q-1301 Travaillez-vous en collaboration avec la Fédération des producteurs de porcs ou avec l'abattoir afin de déterminer la régie pré-abattage qu'il convient de suivre ?

Oui Non

Q-1302 Quel temps consacrez-vous à la régie pré-abattage

min/an

Q-1303 Montant nécessaire pour faire la régie pré-abattage

\$/an

Q-1304 Gains réalisés au niveau des quantités de moulée consommées en adoptant des mesures de régie pré-abattage

kg/an

Q-1305 Le programme AQC^{MC} a-t-il modifié vos pratiques ?

Oui Non

Si oui

Q-1306 Avant d'être certifié AQC^{MC}, temps nécessaire pour faire la régie pré-abattage (mise à jeûn)

min

Section 14 - Formation du personnel

Le personnel doit comprendre parfaitement les protocoles que vous avez élaborés.

Q-1401 Quel temps avez-vous dû consacrer à la formation du personnel pour le programme AQC^{MC}

min

Section 15 – Validation

Q-1501 Nombre de visites préliminaires à la validation

Q-1502 Coût des visites de vétérinaires préalables à l'inspection du vétérinaire "valideur"

\$

Q-1503 Nombre de visites nécessaires par le vétérinaire valideur

Q-1504 Coût des visites du vétérinaire "valideur"

\$

Section 16 - Validation annuelle

Q-1601 Avez-vous eu une validation annuelle ? Oui Non

Si oui, (si non, c'est fini!)

Q-1601 Nombre de visites préliminaires

Q-1602 Coût des visites préalables à l'inspection du vétérinaire « valideur » \$

Q-1603 Nombre de visites du vétérinaire « valideur »

Q-1604 Coût de la visite du vétérinaire « valideur » \$

Date : _____

Signature du producteur _____

Signature de l'enquêteur _____